#### DEPARTEMENT ALPES DE HAUTE PROVENCE

# République Française MAIRIE DE FAUCON DU CAIRE 04250

Nombre de membres en	Séance du mercredi 16 juin 2021
exercice: 7	L'an deux mille vingt-et-un et le seize juin l'assemblée régulièrement convoqué le 11 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert
<u>Présents</u> : 6	ZUNINO.
<u>Votants</u> : 6	<u>Sont présents:</u> Robert ZUNINO, Daniel GUERASSIMENKO, Edmond PLACIDE, Eric RIFFAUT, Josiane PLACIDE, François NICOLAS Représentés:

**Excuses:** Auguste BERNARD

Absents:

Secrétaire de séance:

## Compte rendu de la séance du mercredi 16 juin 2021

## Ordre du jour:

- 1/ Décision modificative au BP 2021
- 2/ Avenant à la concession 2021 de pâturage
- 3/ Travaux éventuels piste du Buissonnet et opérations de marquage de limites
- 4/ Questions diverses

### Délibérations du conseil:

#### 1/ DECISION MODIFICATIVE AU BP 2021 Eau et assainissement (DE 2021 016)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:			DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement		1.00	
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul			1.00
		TOTAL:	1.00	1.00
INVESTISSEMENT:			DEPENSES	RECETTES
1391 (040)	Subventions d'équipement		1.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement			1.00
		TOTAL:	1.00	1.00
		TOTAL:	2.00	2.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

#### 2/ CONCESSION ANNUELLE DE PATURAGE 2021 AVENANT N°1 (DE2021\_017)

Monsieur le Maire

**RAPPELLE** au conseil municipal, la délibération n° DE\_2021\_003 concernant la concession annuelle de pâturage entre la commune et Monsieur François NICOLAS prévoyant, outre une surface de 52 hectares, un troupeau de 13 bovins.

Or, dans sa demande initiale, Monsieur François NICOLAS prévoyait non pas 13 mais bien 20 bovins et la commune avait donné un accord oral : il y a donc lieu de rectifier la délibération erronée en ce qui concerne le nombre de bovins et d'établir un avenant à la convention de l'ONF afin de régulariser le nombre de bovins autorisés à pâturer sur ces parcelles.

#### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE la modification ci-dessus durant la période du du 1er mai 2021 au 1er novembre 2021 pour un coût de location de 180 € nets
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire et à notifier à l'intéressé les prescriptions et conditions obligatoires

## 3/ TRAVAUX EVENTUELS PISTE DU BUISSONNET ET OPERATIONS DE MARQUAGE DE LIMITES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de diverses propositions de l'ONF concernant la piste du Buissonnet :

A ce jour aucune décision ne peut être prise, les montants prévisionnels paraissent élevés, les membres du conseil proposent de demander d'autres devis.

#### 4/ QUESTIONS DIVERSES

- <u>Adressage et plaques</u>: Monsieur le Maire donne toutes informations sur le projet de mise en place des plaques de rues et de maisons, avec un QR code sur chaque plaque de rue, permettant ainsi de faire l'historique de la rue et du village, le tout entièrement réalisé par le premier adjoint.
- <u>Vente du terrain de Auguste BERNARD</u> à l'entrée du village Nord entre la Départementale et la Communale : il est demandé de réfléchir à un quelconque projet s'il s'avérait que la commune puisse acheter cette parcelle. Il n'est pas nécessaire de respecter une certaine distance d'avec le cimetière en commune rurale. Seule l'alimentation en eau ne doit pas être trop proche.
- <u>Elections</u>: il est rappelé que les élections ont lieu les 20 et 27 juin prochains et Monsieur le Maire refait le point sur les assesseurs qui devront être présents.

La séance est levée à 19h30